



Communiqué du Crédit Agricole du Languedoc

Communiqué diffusé sur le site www.ca-languedoc.fr le 28 avril 2021

Maurin, le 28 avril 2021,

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Languedoc prend acte avec satisfaction de la décision rendue le 21 avril par le Tribunal Judiciaire d'Amiens dans le litige engagé par des porteurs de certificats coopératifs d'investissement (CCI) en vue d'obtenir le rachat de leurs titres.

Cette décision correspond à l'analyse faite par la Caisse régionale sur l'absence de fondement de cette action. Elle peut toutefois faire l'objet d'appel de la part de la partie adverse.

*Retrouvez toutes les informations règlementées sur le site www.ca-languedoc.fr
dans l'espace MA CAISSE REGIONALE.*

Chargé des relations investisseurs : Bastien BONIFACIO, bastien.bonifacio@ca-languedoc.fr

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du LANGUEDOC

Société Coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de Crédit - Siège Social situé : Avenue de Montpelliérêt - Maurin 34977 LATTES Cédex - RCS Montpellier 492 826 417 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° ORIAS 07 025 828